

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^o —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^o —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La capitulation de l'Allemagne est un fait accompli. — Quelle sera l'attitude de l'Angleterre? Un bel article du Sunday Pictorial. — Un magistral triomphe pour M. Poincaré: il mérite tous les suffrages républicains. — Quelques difficultés à vaincre. Stresemann démissionnera-t-il? — En Bulgarie: le mouvement révolutionnaire et la paix balkanique.

Après neuf mois d'occupation, M. Poincaré, qui ne s'est laissé troubler ni par les critiques, ni par les menaces, ni par les offres fallacieuses, ni par les intrigues, va recueillir, pour la France, les fruits de sa fermeté et de sa continuité de vues.

L'Allemagne va capituler, l'Allemagne capitule!

L'événement n'est pas encore connu officiellement, à l'heure où nous rédigeons ces notes.

Mais il ne fait plus de doute et la proclamation solennelle des dirigeants allemands que le Reich renonce sans condition à la résistance passive, devait être lancée mercredi soir.

Il sied de remarquer que les Présidents de Conseil des Etats Allemands, réunis mardi à Berlin, ont approuvé à l'unanimité les desseins du chancelier Stresemann de cesser la résistance.

On ne saurait trop exagérer la portée de la capitulation allemande.

Pour l'entrevoir, il faut se souvenir dans quel guépion politique et diplomatique, la France avait été entraînée, avant l'accession au pouvoir de M. Poincaré.

Alors — il y a quelques vingt mois — notre pays risquait de voir s'évanouir la totalité des réparations légitimes, quelle attend de l'Allemagne.

Et il n'est pas jusqu'à sa propre sécurité qui ne se trouvait singulièrement menacée par les préparatifs militaires de la Germanie.

En un mot, la France était menacée de perdre tous les fruits de la victoire, justes et y compris la quiétude dans la paix.

La victoire qu'elle remporte aujourd'hui, si elle est mieux utilisée que la victoire de 1918 sur les champs de bataille, rétablit complètement la situation.

A nouveau, et pour la seconde fois, elle rend la France maîtresse de ses destinées, maîtresse vis-à-vis de l'Allemagne, vis-à-vis des Alliés également.

Enfin, ce qui achève de conférer sa signification à cette victoire, plus économique que militaire, c'est qu'elle marque le succès du droit et de la justice sur les fourberies de toutes sortes et l'iniquité.

En France, la capitulation de l'Allemagne, prévue, sera accueillie avec une satisfaction marquée.

Mais que diront les nations étrangères? Que penseront surtout tels pays de l'Entente, comme la Grande-Bretagne, qui désapprouveront ouvertement notre occupation de la Ruhr?

Nous n'avons guère d'inquiétude à éprouver à ce sujet.

Du moment que le succès couronne nos efforts, on s'empresse de tirer parti de la nouvelle situation de fait, dans l'espoir d'en tirer quelques profits.

L'évolution de M. Baldwin est des plus caractéristiques à cet égard, bien qu'elle se dessine à peine encore.

Mais elle ne tardera pas à s'accroître, soyons-en convaincus.

Et puis, nos amis d'Outre-Manche, ceux qui n'ont jamais cessé de plaider notre cause, vont avoir beau jeu désormais.

À la lumière de l'expérience, une expérience concluante, ils vont pouvoir travailler à l'entente franco-britannique.

Rien de plus caractéristique à cet égard, que l'article publié par M. Lothrop Fraser dans le Sunday Pictorial, France avait raison: « La M. Lovat Fraser déclare: « La meilleure chose à faire est de laisser d'oublier complètement la guerre britannique. Elle est surannée, mince. Les Allemands sont prêts à accepter les conditions qu'on leur imposera. La France avait raison; elle a triomphé.

« Elle a triomphé dans la Ruhr, mais il faut que nous la soutenions avec fermeté. Mon sentiment, après avoir revu les champs de bataille de la France, c'est que lorsque les Barbares allemands se sont rués sur la France, ils lui ont porté un coup presque mortel. Elle a recouvré son territoire, mais elle cache ses blessures. C'est une cruelle insulte aux Français de dire qu'ils parlent trop de leurs régions dévastées. Je m'étonne, au contraire, de leur silence et de leur patiente endurance... Il est bon de sentir que nous sommes de nouveau aux côtés de la France. Ne l'abandonnons plus. »

Un tel plaidoyer sera désormais pleinement entendu Outre-Manche, car les Anglais se rendront compte que la France a sauvagardé, dans la Ruhr, autant leurs intérêts que les siens propres.

Le merveilleux résultat que nous avons aujourd'hui la satisfaction d'enregistrer, nous le devons, en tout premier lieu, à M. Poincaré.

Nous le devons à sa ferme politique, à son obstination à vaincre l'arrogance germanique, à son patriotisme éclairé et tenace.

Incontestablement, le Président du Conseil français remporte une victoire éclatante.

Pour la première fois, depuis de longs, longs mois, notre pays a l'impression que c'est un *politique*, dans toute la force du terme, et non un quelconque politicien, qui préside à ses destinées.

Et ce n'est pas seulement en France que M. Poincaré sera tenu pour un véritable homme d'Etat, mais à l'étranger.

À l'heure actuelle, il est assurément, parmi les dirigeants, un des plus marquants, un des plus représentatifs.

Dès lors, peut-on se demander, quelle va être l'attitude de ceux qui, hier encore, au Parlement, mais surtout à travers le pays, ont blâmé sans scrupule, sa politique de la Ruhr, qui nous vaudra la sécurité et des réparations?

Comment se comporteront les politiques qui lui refusèrent leur confiance, tout comme s'ils voulaient faire le jeu de l'Allemagne?

A leur phraséologie plus ou moins internationaliste, à leurs phrases creuses, M. Poincaré oppose aujourd'hui des réalités, — et quelles réalités!

Certains comprendront-ils la leçon des événements?

Nous avons enregistré naguère avec regret, le fait que nombre de républicains préféraient tendre la main aux internationalistes par ambition politique, plutôt que d'accorder leurs suffrages au grand patriote qui se vouait au succès de la France et de la paix.

Peut-on espérer que, mieux instruits, ils briseront toutes attaches avec le parti pro-allemand, pour se ranger dans la grande famille républicaine nationale?

L'Allemagne renonce donc à la lutte!

Est-ce à dire que nous soyons au terme de nos difficultés?

Ne nous berçons pas de cette illusion. La cessation des hostilités n'est pas la paix.

C'est cette dernière qu'il s'agit maintenant de mettre sur pied en obtenant pour notre pays la sécurité, et de légitimes réparations.

Tâche ardue et infiniment complexe: soyons persuadés que le Reich, vaincu, n'en tentera que davantage de dresser contre nous maintes et maintes embûches.

Par ailleurs, d'autres difficultés, d'importance moindre il est vrai, vont surgir: quelle sera l'attitude des ouvriers des régions occupées, quand ils devront renoncer à recevoir des subsides pour se croiser les bras, et se résoudre à reprendre le travail?

Enfin, on peut se demander quelle sera la situation du ministère Stresemann, du moment où la capitulation sera un fait accompli.

Certes, il ne faut pas se dissimuler l'importance de l'opposition nationaliste tant en Allemagne qu'en Bavière.

Il ne s'agit pas, non plus, de faire fi de l'opposition communiste, qui semble obéir à un mot d'ordre.

Pourtant, ce serait faire montre d'un pessimisme exagéré que de redouter pour demain, une révolution soit nationaliste, soit communiste, en Allemagne.

En vérité, l'ensemble du peuple n'est

nullement contre le chancelier dans la position qu'il vient d'adopter.

Car la masse des Allemands se rend tout à fait compte que la résistance passive, inaugurée par le Dr Cuno, a fait à l'Allemagne un mal énorme.

Il n'est pas jusqu'aux milieux industriels qui ne reconnaissent maintenant, qu'on s'était engagé dans une mauvaise voie.

Dès lors, faut-il penser que le cabinet Stresemann démissionnera après avoir accompli le geste décisif?

Nous ne le pensons pas.

Depuis son avènement au pouvoir, M. Stresemann n'a-t-il pas poursuivi avant tout ce but: mettre fin à la résistance?

Dès lors, pourquoi abandonnerait-il une tâche à demi-faite?

Quant à l'opposition des extrémistes, depuis longtemps, il doit s'y attendre.

Depuis le coup de force du 9 juin et l'assassinat de Stamboulsky, la Bulgarie n'a cessé de connaître l'agitation et les troubles de toutes sortes.

Aujourd'hui le mouvement révolutionnaire — et en un sens, contre-révolutionnaire puisqu'il est dirigé contre les auteurs du coup d'état de juin — s'étend désormais à travers tout le pays, brisant la résistance du nouveau gouvernement et tentant d'ébranler jusqu'au trône royal lui-même.

De fait, les agrariens, un moment désorientés par la perte de leur chef Stamboulsky, se sont ressaisis et mènent, à l'heure actuelle, la lutte avec les communistes.

Alliance qui pourrait surprendre dès l'abord, mais qui ne surviendra pas aux circonstances qui l'ont fait naître: la nécessité de se débarrasser du gouvernement actuel.

Les communistes bulgares ne se font pas d'illusion: ils ne travaillent pas pour eux, se sachant trop faibles; ils travaillent pour les agrariens qu'ils préfèrent aux intellectuels.

L'agitation actuelle n'a pas seulement une portée intérieure. Elle intéresse au plus haut point la paix balkanique.

Stamboulsky s'était assigné pour tâche, de vivre en cordialité avec ses voisins, spécialement avec la Yougoslavie.

Ses successeurs, au contraire, rêvent d'une grande Bulgarie, construite en bonne partie, aux dépens de la Serbie.

Dès lors, il y a là une menace permanente contre la paix.

Ni la France, ni l'Angleterre n'ont d'intérêt à soutenir l'actuel gouvernement, arrivé au pouvoir par la violence, et qui représente avant tout, un facteur de désordres.

M. D.

La population des colonies françaises

On ne peut, sur la population des colonies françaises, que posséder des chiffres très approximatifs.

Les méthodes de recensement, encore que très en progrès, ne permettent pas néanmoins de toucher la multitude des indigènes.

La revue *France-Colonie* donne un très intéressant tableau relatif au dernier dénombrement.

D'après les résultats obtenus, la population de nos possessions d'Outre-mer, classée par catégories, serait, pour l'ensemble, de 739.910 Français, 19.064 étrangers, soit au total 758.974 blancs ou assimilés.

En population métisse, il y aurait 7.519 Français et 4.375 étrangers.

La population indigène comprend 37 millions 498.298 sujets français et 652.025 étrangers.

Les colonies qui contiennent le plus de Français sont la Guadeloupe et ses dépendances, la Martinique, la Réunion.

En Afrique occidentale, la population indigène la plus nombreuse est celle de la Haute-Volta avec 3.118.225 dénombrés.

En Afrique équatoriale, le Tchad européen tient la tête avec 1.271.186 personnes recensées.

Madagascar et ses dépendances annoncent une population indigène de 3.336.334 âmes.

L'Indo-Chine comporte au premier rang le Tonkin (6.825.472), puis viennent: l'Annam (4 millions 933.381), la Cochinchine (3.638.572), le Cambodge (2.303.156), puis le Laos avec 813.804 indigènes, et la petite terre de Kouang-Tcheou-Wan, qui possède seulement 281 indigènes français contre 206.720 sujets indigènes étrangers,

Nos possessions de l'Océanie, nous fournissent un contingent relativement réduit.

Enfin, indigènes et Européens compris, la population globale de nos colonies est de 38 millions 920.359 habitants.

INFORMATIONS

EN ALLEMAGNE

Les chefs d'Etats allemands pour la capitulation
Le communiqué officiel suivant est publié:

« Les Présidents du Conseil des Etats allemands ont délibéré en commun avec le cabinet d'Empire sur la question de la cessation de la résistance passive. Après un exposé du chancelier, les représentants des Etats ont fait connaître leur opinion.

« Il y a eu complète unanimité sur ce point que, pour des motifs de politique intérieure et surtout d'ordre financier, la résistance passive devait être cessée. L'opinion unanime a été également qu'il était dans les intentions et du devoir du gouvernement du Reich de mettre fin à la résistance passive, d'une façon conforme à la dignité et à l'honneur du peuple allemand.

« Tous les dirigeants responsables des Etats allemands, ont déclaré que si la tentative était faite de porter atteinte à l'unité du Reich, ils avaient la ferme volonté de sauvegarder et de défendre cette dignité comme un bien intangible de la nation. »

Les Bavarois acceptent-ils l'ordre de Berlin?
Le comité directeur de l'association des fonctionnaires des transports bavarois, dont les membres ont juré fidélité à la constitution, a adressé à ses hommes de confiance, une circulaire strictement confidentielle, annonçant que des troubles graves vont se produire dans toute l'Allemagne, et disant que si le gouvernement bavarois rendait un décret d'urgence préservant à l'association de prêter son concours à un pouvoir non constitutionnel, celle-ci devrait obéir malgré l'ordre contraire du gouvernement du Reich.

L'ambassade des Soviets à Berlin constituait un dépôt de munitions
Le « Vorwärts » annonce que la police a découvert et saisi, ces jours derniers, à Berlin, deux dépôts clandestins de munitions. L'enquête aurait démontré que ces dépôts ont été constitués par des organes officiels de l'ambassade russe à Berlin et devaient servir à la guerre civile en Allemagne.

Trois arrestations ont déjà été opérées. Le principal inculpé est l'attaché militaire à l'ambassade des Soviets à Berlin, nommé Pétroff, qui jouit en cette qualité de l'immunité diplomatique.

Le « Vorwärts » déclare que cet incident constitue un grave abus de la part de la Russie et que le gouvernement allemand ne doit pas admettre.

Londres et Rome font la sourde oreille
Selon le correspondant du « Daily Chronicle » à Berlin, qui se dit informé de source digne de foi, le chancelier allemand, avant de se décider à la capitulation, s'est adressé à Londres et à Rome pour obtenir une intervention. Mais ses démarches ont été faites en vain.

L'impression dans la Ruhr
La nouvelle que le Reich avait décidé la cessation de la résistance passive semble, jusqu'à présent, ne pas avoir causé une grande impression à la population, qui fait preuve de la plus grande indifférence.

Le gouvernement prend des précautions contre les nationalistes
Une grande anxiété règne à Berlin sur les conséquences de l'abandon de la résistance passive.

La recrudescence du mouvement nationaliste bavarois et surtout le discours plein de menaces prononcé à Augsburg par l'apôtre de Ludendorff, le capitaine Heiss, provoque de vives inquiétudes.

D'après le « Service parlementaire socialiste », le chancelier aurait déjà eu aujourd'hui avec le président du conseil bavarois, M. de Knilling, un entretien au sujet de la situation critique en Bavière.

D'autre part, il se confirme que des détachements de la Reichswehr ont été envoyés tout autour de Berlin pour occuper différents points stratégiques. Les troupes sont cantonnées dans les hôtels ou auberges réquisitionnés à cet effet.

Les capitaux allemands
A une réunion communiste au cours de laquelle il a pris la parole, le député communiste anglais Newbold a abordé la question des réparations:

« Je peux, dit-il, fournir la preuve que le gouvernement allemand a 70 millions de livres sterling déposés dans une banque de Londres. La prospérité des capitalistes allemands n'a jamais été aussi grande qu'à l'heure actuelle. »

Un recours en grâce
L'étudiant Raabe condamné à mort par le conseil de guerre de Dusseldorf, pour avoir lancé, le 5 août dernier, une grenade sur un détachement de soldats français, vient d'adresser un recours en grâce au président de la République.

Le père et le frère de Raabe, qui avaient été arrêtés à la suite d'une perquisition opérée à leur domicile, viennent d'être condamnés, l'un à 50 jours de prison, pour avoir été en possession d'armes prohibées, l'autre à un an de prison pour détention de tracts de propagande antifrançaise.

Une proclamation du président Ebert au peuple allemand
Le président Ebert adresse au peuple allemand, à la date du 26, une proclamation solennelle, contre-signée par tous les membres du gouvernement, annonçant la fin de la résistance.

La proclamation déclare entre autres choses:

« Les secours pour le Rhin et la Ruhr ont atteint, au cours de la semaine écoulée, la somme de 3.500 trillions de marks. Le double de cette somme au moins est à prévoir pour la semaine en cours. L'ancienne production des pays du Rhin et de la Ruhr a cessé. La vie économique dans l'Allemagne occupée et non occupée est désorganisée. Il est à craindre de la manière la plus sérieuse qu'en continuant à procéder comme on l'a fait jusqu'ici, la création d'une monnaie régulière, le maintien de la vie économique et l'existence même deviennent impossibles pour notre peuple.

« Dans l'intérêt de l'avenir de l'Allemagne comme dans l'intérêt du Rhin et de la Ruhr, ce danger doit être écarté. Pour conserver la vie au peuple et à l'Etat, nous sommes placés aujourd'hui devant la dure nécessité de cesser la lutte. »

Moscou et Constantinople
Une mission soviétique, chargée de libérer les sujets russes réfugiés en Turquie, vient d'arriver à Constantinople, à bord du steamer « Tchitchérine ». Comme les délégués n'avaient pas de visa turc, les autorités ottomanes leur ont refusé l'autorisation de débarquer, et le « Tchitchérine » est gardé à vue dans le port.

Mustapha Kemal président de la République turque
Le parti majoritaire turc a commencé à discuter à huis-clos la loi fixant définitivement les statuts du gouvernement de la Turquie qui doit rester en République. Le chef de l'Etat aura le titre de président et jouira de pouvoirs étendus. Le premier homme politique désigné pour remplir ces hautes fonctions, sera Mustapha-Kemal pacha.

Russes et Persans
Une échauffourée aurait eu lieu à Balia-Savar entre Persans et Russes, à la suite d'un différend au sujet de la délimitation de la frontière russo-persane. Les six soldats persans, constituant la garnison de cette localité, ont été tués.

Malgré les protestations persanes et en violation de l'accord russo-persan de 1921, les Russes ont occupé Enzeli, dans le but, ont-ils allégué, de reprendre les anciennes concessions russes.

La marine américaine dans le marasme

Les membres du Shipping Board ont affirmé mardi au président Coolidge qu'il leur est impossible de présenter des projets susceptibles de donner des bénéfices pour l'exploitation de la marine marchande par l'Etat.

La seule ressource qui reste, étant données les lois actuelles, est de réduire les pertes à un minimum.

EN ESPAGNE

En Espagne, les mesures restrictives progressent. C'est ainsi que les piétons se rendant à Port-Bou par le tunnel international sont inexorablement refoulés en arrivant à la sortie du tunnel qui débouche en territoire espagnol et que les rassemblements de plusieurs personnes vont incessamment être interdits dans les rues.

Les autorités espagnoles ont conseillé aux Français appelés journellement par leurs fonctions à Port-Bou, de ne point porter sur eux des journaux français.

La lutte contre les séparatistes
Sur l'ordre du gouverneur de Barcelone, vingt-huit centres catalans, parmi lesquels l'organisation séparatiste dite « Action catalane » et le Centre autonomiste des employés de commerce et de l'industrie, ont été fermés.

Deux journaux interdits
Les journaux « La Dépêche de Toulouse » et « L'Indépendant des Pyrénées Orientales » sont interdits en Espagne.

Tremblement de terre
Le tremblement de terre qui s'est produit à Bujnord (province de Khorassan), le 17 courant, a causé des dégâts considérables. On annonce que plusieurs villages de la région ont été détruits complètement. On compte jusqu'ici 123 morts et une centaine de blessés. Les secousses sismiques continuent. Shirwan a également souffert du tremblement de terre.

Les deux extrêmes
La commune de Pontchy (Haute-Savoie) s'enorgueillit de posséder le plus petit et le plus grand conscrit de France. Les deux records sont détenus par le conscrit Boisier, qui mesure 1 m. 25 et pèse 22 kilos, et par le conscrit Pourraz, qui mesure 1 m. 82 et pèse 86 kilos.

Tirages financiers
Ville de Paris 1899
Le numéro 379.648 gagne 100.000 francs.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr.: 11.331, 285.173.
Ville de Paris 2 3/4 1910
Le numéro 21.745 gagne 50.000 fr.
Trente-sept numéros gagnent chacun 400 fr.

CHRONIQUE LOCALE

UN GESTE, UN RÊVE!

Les journaux relatant le coup d'Etat qui a eu lieu en Espagne, disent que le dictateur, le général Primo de Rivera, s'est déclaré, en prenant le pouvoir, l'ennemi acharné du favoritisme. Et les journaux affirment qu'il a refusé à son frère, la faveur de donner un gros emploi à un ami.

L'Espagne, paraît-il, était le pays où le favoritisme sévissait avec une intensité insolente, où les plus belles situations étaient occupées par des personnages d'une incompétence absolue.

Et si nous en croyons des personnes bien informées des choses d'Espagne, les titulaires des principales sinécures ne paraissent jamais dans les bureaux, et n'avaient pour principal souci, que de passer à la fin du mois à la caisse, pour toucher de respectables émoluments.

On affirme que ce serait cette question de favoritisme éhonté qui aurait provoqué le coup d'Etat du général Primo de Rivera.

Si le fait est exact, il n'y a qu'à se réjouir de la décision de ce dictateur, et il serait à souhaiter que dans tous

les pays, il y ait un homme, un réformateur intègre et résolu pour faire le geste du général espagnol, au moins en ce qui concerne la suppression du favoritisme.

Car, le favoritisme existe ailleurs qu'en Espagne : il y a, en France, des sinécures dorées dont profitent les amis des puissants du jour, et qui ne sont distribuées, ni au mérite, ni à l'ancienneté ; elles sont attribuées par les politiciens qui veulent caser des créatures.

Cette façon de procéder ne date pas d'aujourd'hui et il est certain que sous les gouvernements quels qu'ils soient, on a opéré de la même façon.

Un de nos confrères notait que les bureaux des ministères en Espagne, étaient encombrés par des employés... qui n'étaient jamais dans leurs bureaux. C'étaient des « amis » des ministres, et qui cependant, touchaient de gros appointements !

Combien y en a-t-il en France, qui sont employés dans des bureaux de ministère où ils ne vont jamais, mais qui touchent de gros appointements quand même ?

Bah ! dit-on, ce sont des malins ; ils savent se débrouiller. Et ce qu'il y a de plus amusant ou de plus triste, c'est que chaque fois que l'on parle de réaliser des économies, on ne songe pas à ces malins qui « savent se débrouiller ».

Le dictateur espagnol paraît être rempli de bonnes intentions, en abolissant le régime du favoritisme. Il a congédié, probablement, un grand nombre de « favorisés » : mais son système durera-t-il longtemps ? Ce n'est pas prouvé. Fatalement, il faudra bien, un jour ou l'autre, qu'il case ses créatures !

En France, certains chefs de gouvernement ont bien essayé de supprimer le favoritisme : et quel a été le résultat ? Ces chefs ont dû abandonner la place, tandis que les profiteurs de sinécures conservaient la leur. Il n'en est pas moins vrai que le geste du dictateur espagnol est à approuver et mérite d'être imité dans tous les pays.

On verrait alors moins de bonshommes accrochés aux basques des politiciens, et ceux-ci seraient plus à l'aise pour faire les affaires du pays et non pas seulement celles des amis de leurs amis.

Ce n'est qu'un rêve !

LOUIS BONNET.

A propos de l'Ecole Normale

La compensation « ménagère »

Il est bien rare qu'un faux pas n'en entraîne pas d'autres et que celui-là qui trébuche ne finisse par culbuter !... Désormais, un fait est complet : le Conseil général s'est complètement fourvoyé en réclamant la suppression de l'Ecole Normale.

Un seul moyen s'offre de rentrer dans la bonne voie : rétablir purement et simplement notre centre d'éducation laïque.

Toutes les autres solutions que l'imagination pourrait élaborer ne donneront rien, mais constitueront de nouvelles fautes.

Nous n'en voulons pour preuve que cette fameuse compensation qu'on nous offre sous la forme d'une Ecole Ménagère Agricole.

Nous avons dit qu'il était impossible de considérer avec sérieux, un tel projet, destiné seulement à amuser pendant quelques mois la galerie. Faisons néanmoins un effort, un grand effort, et tâchons de prendre au sérieux le mirifique projet qui pourrait bien n'être qu'une vulgaire « vessie »...

Que représente celle-ci ? Pour nous en rendre compte, supposons que le principe de la création d'une Ecole Ménagère à Cahors soit admis.

Deux cas sont à considérer : ou bien l'Ecole Ménagère sera installée en annexe à l'Ecole Normale de jeunes filles, ou bien elle sera installée à l'Ecole Normale de garçons.

Dans les deux cas, des objections décisives s'imposent.

1^{er} Cas. — Il est d'abord reconnu que les locaux de l'E. N. de jeunes filles sont tout juste suffisants pour les besoins actuels.

Dès lors, si on prétend y installer, en annexe, un service ménager agricole, il faudra de toute nécessité, apporter d'importants aménagements et agrandissements.

De fait, ne faudra-t-il pas loger, nourrir, instruire, les 40 ou 45 élèves supplémentaires dont on caresse la venue... hypothétique ?

A-t-on songé à fixer la dépense ? Non ! sans doute encore. Mais plusieurs centaines de mille francs risquent à nouveau d'être engloutis.

Et cette somme sera-t-elle à la charge du département ou de l'Etat ?

Cette dépense, naturellement, sera complétée par les frais d'aménagement de l'immeuble de l'E. N. de garçons, en « Palais des Finances ».

Oh, économies, combien êtes-vous irréalisables !

2^e Cas. — On installe l'Ecole Ménagère à l'Ecole Normale de garçons.

Conséquences :

a) le merveilleux Palais des Finances s'écroule. (Mais qui le regrettera, au fait ?)

b) les 40.000 fr. de revenus départementaux se volatilisent ;

c) il faudra nommer de nouveaux fonctionnaires : direction, économat, enseignement.

d) il faudra adapter l'établissement à sa nouvelle destination ménagère-agricole. Que de frais encore en perspective !

Mais voici une objection plus grave encore :

Le ministre peut-il ainsi créer de sa propre initiative, et de toutes pièces, une Ecole Ménagère ?

C'est là une création d'organisme, une création d'emploi.

Ne va-t-on pas se heurter à la loi ? Si nous sommes bien renseignés, il ne faudra rien moins qu'une loi nouvelle pour créer l'Ecole Ménagère en projet.

Nous voyons d'ici s'esquisser certains sourires de scepticisme : M. Lapie n'a-t-il pas déclaré que la mesure pouvait être prise sans délai ?

C'est exact. Mais M. Lapie n'est pas infallible, et à se fier aveuglément à son assurance, le Conseil Général du Lot pourrait en faire l'expérience.

N'a-t-on pas mis deux ans, malgré nos avertissements, pour s'apercevoir que la loi de 1879 sur les Ecoles Normales ne permettait pas la suppression qu'on voulait opérer ?

Mais s'il faut attendre une loi et même une « figuration » de la mesure dans la loi de finances, nous risquons fort de ne pas voir de longtemps fonctionner la fameuse Ecole Ménagère.

A ces objections particulières, on pourrait en ajouter bien d'autres, d'ordre général.

Résumons-les rapidement.

1^o Quelle sera la valeur de l'enseignement ménager qu'on administrera ainsi à haute dose pendant quatre ou cinq semaines ?

2^o A-t-on songé à la désorganisation des études qui découlera de cette absence, en pleine année scolaire, qui risque de constituer pour beaucoup, une « partie de plaisir ».

3^o Dans combien de mois — ou d'années — arrivera-t-on à surmonter les difficultés diverses que nous venons de signaler ?

4^o Combien durera cette expérience cadurcienne ? Quelques mois sans doute et toutes les dépenses qu'on aura engagées, se révéleront sans profit. N'insistons pas !

M. DAROLLE.

Magistrature

Nous sommes heureux de relever dans le mouvement de la magistrature, le nom de M. Daurensan, président du tribunal de Saint-Etienne qui est nommé Président de Chambre à la Cour d'appel de Lyon.

Nos félicitations au distingué magistrat, ancien président du tribunal de Cahors, où il compte toujours de vives sympathies.

Enseignement secondaire

Mlle Gillet, ex-députée au collège de Cholet, est déléguée pour l'enseignement des sciences, au collège de Figeac, en remplacement de M. Mouton, non installé, appelé à une autre destination.

Notre compatriote, M. Linol, originaire de Gourdon, substitut du Procureur de la République à Lille, est nommé en la même qualité, sur sa demande, à Bordeaux.

Enseignement primaire

M. Hustach, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Périgueux, est nommé inspecteur primaire à Figeac, en remplacement de M. Dumouchel, non installé, et appelé à un autre poste.

Service vicinal

M. Prugnet est nommé cantonnier de 5^e classe à Castelnaud, en remplacement de M. Bachié, qui est nommé cantonnier-chauffeur.

Timbres-Postes et Valeurs

L'Administration des Postes rappelle :

1^o Que l'emploi fait sciemment, ainsi que la vente ou tentative de vente de timbres-poste ayant déjà servi à l'affranchissement des correspondances, sont punis très sévèrement ;

2^o Que les billets de banque, coupures et valeurs payables au porteur, ainsi que les bons de poste ne portant pas le nom du bénéficiaire, doivent être expédiés par lettres recommandées ou chargées ; l'insertion de valeurs de cette nature dans une lettre ordinaire rend l'expéditeur passible d'une forte amende.

La première observation ci-dessus, adressée par la Poste, prouve qu'il est des individus qui font commerce de tout pour gagner leur vie !

Vendre des timbres ayant déjà servi à l'affranchissement des correspondances est, en effet, un commerce très rémunérateur, mais d'une canaillerie incontestable.

Celui qui, de bonne foi, achète ce timbre et le colle sur une lettre, est s'il est pincé, sévèrement puni. Et cependant sa bonne foi peut être entière.

Il faut bien que l'Administration des Postes se soit aperçue qu'un trafic était fait sur les timbres ayant déjà servi à l'affranchissement, pour qu'elle ait daigné adresser un avertissement au public.

On ne peut, du reste, que l'en remercier, car elle fera ouvrir l'œil aux acheteurs de timbres.

L'habileté des coquins s'exerce sur

tout ; mais qui donc aurait pu supposer qu'elle se porterait sur les petites vignettes postales ?

Nous sommes donc prévenus : ouvrons l'œil.

L. B.

Dissolution de conseil municipal

Le Président de la République française, Sur la proposition du ministre de l'Intérieur, Vu l'article 43 de la loi du 5 avril 1884 :

Le Conseil des ministres entendu ; Considérant que, par suite des divisions qui existent au sein du conseil municipal de la commune de Luzech (Lot), aucune des affaires soumises à cette assemblée ne peut aboutir et que notamment le budget n'a pu être voté ;

Considérant que la prolongation de cette situation compromettrait gravement les intérêts communaux, Décrète :

Art. 1^{er}. — Le conseil municipal de la commune de Luzech (Lot) est dissous.

Art. 2. — Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Lycée Gambetta

UNE HEUREUSE INITIATIVE

Ayant eu l'occasion, ces jours derniers, de pénétrer à l'intérieur du lycée Gambetta, notre attention fut attirée par tout un ensemble de couleurs claires, de teintes fraîches, conférant au grand établissement secondaire de notre ville, un bel aspect de propreté et de confort.

Curieux, indiscret presque, comme un journaliste qui se respecte, nous sommes allés aux informations et nous avons poursuivi notre visite.

Visite vraiment agréable qui nous fit parcourir les cours, les salles de classe et d'études et jusqu'aux dortoirs.

Et partout, la même impression se dégageait : une heureuse mise en état de l'ensemble.

Tout récemment encore, au jour de la sortie, il fallait renoncer à dénombrer les vitrages brisés, qui transformaient en gouttières inhospitalières, les immenses vérandas qui sillonnent les cours.

Aujourd'hui, à la veille de la rentrée, tous les vides ont été comblés, toutes les fissures fermées, tandis que les murs, que nous vimes plus ou moins dégradés et souillés, n'offrent plus au regard, que la limpidité de leurs teintes fraîchement nuancées.

Les dortoirs eux-mêmes ont amplement bénéficié de la toilette générale, qui fait mieux ressortir encore leur confort bien connu.

Nous constatons également que les salles d'études, qu'on se représente volontiers, quand on a été potache, comme obscures et peu confortables, ont profité du progrès : l'éclairage électrique y répand sa clarté.

Tout cela, tous ces aménagements et toutes ces réparations ont été réalisés sans bruit, en quelques semaines, grâce à l'intelligente initiative de l'Administration et au dévouement des agents du lycée. Et aussi, faut-il ajouter, aux conditions les plus économiques.

Nous n'avons point voulu quitter les vieux murs tout rajournés de notre vieux lycée, sans exprimer notre agréable surprise au chef si dévoué qui le dirige.

Sa modestie s'étonne de nos compliments et, comme nous parlons de la prochaine rentrée scolaire, M. le Proviseur, avec une satisfaction à peine dissimulée, nous confie qu'elle s'annonce excellente ; plus d'une quarantaine de nouveaux élèves-internes se sont dès maintenant fait inscrire. Voilà bien des symptômes de prospérité, qui sont tout à l'honneur de l'Administration et du corps enseignant de notre lycée toujours fort réputé. — M. D.

RENTREÉ DES CLASSES

La rentrée des classes est fixée au dimanche soir, 30 septembre, pour les internes et au lundi matin, 1^{er} octobre, pour les externes.

Le lycée reçoit des élèves depuis le plus jeune âge dans la classe enfantine et les classes élémentaires.

Le Proviseur se tient tous les jours à la disposition des familles, pour l'inscription des nouveaux élèves.

A propos de l'élection de St-Géry

Nous recevons de M. le Dr Bénéch la lettre suivante qu'il nous prie d'insérer :

Tour-de-Faure, le 25 septembre 1923, Monsieur le Directeur,

M. Talou n'a pas encore digéré sa défaite, mais cela ne lui donne pas le droit de chercher à tromper vos lecteurs par des raisonnements qui ne sont pas des raisons.

Au 1^{er} tour de scrutin, M. Bulit, maire de Saint-Géry, m'avait en effet, proclamé élu à 1 voix de majorité, mais la commission de recensement à la Préfecture, ayant reconnu valable pour M. Talou, un bulletin taché d'encre qui avait été considéré comme nul à Saint-Géry, nous eûmes de ce fait, le même nombre de voix et c'est dans ces conditions que le ballottage fut proclamé. Il n'y avait donc pas lieu d'enlever à l'un plutôt qu'à l'autre les voix des électeurs irrégulièrement inscrits à Vers.

Je ne vois là aucune irrégularité. Arrive le second tour. Puisque M. Talou paraît avoir su que 7 électeurs irrégulièrement inscrits à Vers après le 31 mars, avaient pris part au premier scrutin, pourquoi n'a-t-il pas protesté avant le second tour ?

Il est certain que ces 7 électeurs prévenus par le maire de l'irrégularité

commise se seraient abstenus, mais ce que M. Talou ne dira pas, c'est que 6 de ces 7 électeurs votèrent pour lui... et il aurait considéré comme juste que ces voix me fussent enlevées. Oh ! l'homme charmant !

M. Talou nous dit qu'il a tenu à soumettre au conseil d'Etat « l'appréciation de la loyauté de cette élection ». Le conseil d'Etat lui a répondu en termes sévères, qu'il aurait mieux fait de se taire. Aura-t-il compris ! Ce n'est pas sûr, puisqu'il continue.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

E. BÉNECH.

Grilles et devis !

Au cours de la dernière session, le Conseil Général avait accepté de prendre à sa charge une partie des grilles qui clôturent la gare de Cahors, grilles que la Compagnie du P. O. a cédées à la ville de Cahors.

Ces grilles étaient destinées à clôturer le parc de l'Evêché et la cour du Palais de Justice.

Eh bien, parce que le devis présenté pour l'installation de ces grilles est trop élevé, le département ne veut rien savoir, nous affirmeront-ils.

Les grilles clôtureront donc toujours la cour de la gare.

Mais pourquoi, diable, ne reviserait-on pas le devis présenté !

L. B.

Conférences

M. de Monzie donnera lundi prochain, 1^{er} octobre, à 8 h. 1/2, au Palais des Fêtes, une conférence au bénéfice de la Caisse des Ecoles, sur le sujet suivant :

« Un voyage en Europe Centrale et en Russie ».

Compte rendu du voyage qu'il vient de faire au pays des Soviets. Prix d'entrée : 1 franc.

Nous croyons savoir que, le 31 octobre prochain, sera donnée, à Cahors, sous le haut patronage de La Ligue aéronautique Française et sous les auspices des autorités civiles et militaires de la ville, une conférence sur l'aviation.

Cette conférence, qui sera faite par M. le Comte de la Vaulx et agrémentée de projections cinématographiques, sera absolument libre et gratuite.

Un comité d'organisation est en voie de formation, et nous aurons l'occasion de revenir sur cette soirée.

Chambre de Commerce du Lot Exportation des noix aux Etats-Unis

M. Le Neveu, attaché commercial de France aux Etats-Unis, a transmis à la Chambre, une étude très complète sur l'exportation des noix.

Ce document est à la disposition des intéressés au Secrétariat de la Chambre ; sur leur demande même, le Secrétariat en fera établir des copies qu'il leur transmettra.

Expédition à destination de l'Angleterre

L'agent commercial de France en Angleterre, appelle l'attention des expéditeurs sur les avantages qu'ils retireraient d'une désignation plus claire de leur adresse sur les marchandises expédiées.

Collisions d'autos

Dimanche dernier, une collision d'autos, s'est produite au lieu dit Saint-Jean, commune de Montcuq, entre l'auto de M. Autefage, maire de Lascabanes et l'auto de M. X... Un ami, qui accompagnait M. X..., se plaignait de contusions ; il fut transporté immédiatement, par M. Autefage, chez M. Peindarie, docteur à Montcuq, qui a déclaré une fracture du pied droit ; les autres voyageurs en ont été quittes pour la peur. Les dégâts matériels sont peu importants.

Ces jours derniers, un camion appartenant à M. Sindou, d'Artix, commune de Sénailhac-Lauzès, et conduit par son propriétaire, a heurté la voiture-jardinière conduite par M. Vigouroux, marchand de vin à Gramat. Ce dernier a eu une jambe fracturée.

Filouterie d'aliments

La police a écroué mardi à la prison de notre ville une femme nommée Marie Reyssières, âgée de 76 ans, originaire de Lamothe-Fénelon, pour filouterie d'aliments au préjudice de Mlle Dollique, demeurant rue Pelegrin. Marie Reyssières sortait de la prison de Gourdon.

Immatriation des commerçants

Ils doivent tous être inscrits au registre avant le 1^{er} octobre

Un délai de six mois a été prévu, on le sait, pour l'application de la loi du 1^{er} juin qui impose à chaque commerçant ou société l'obligation de mentionner son numéro d'immatriation sur tous ses papiers de commerce.

Ce délai expire donc le 1^{er} décembre, et à ce moment les poursuites prescrites par la loi pourront être appliquées.

Signalons aux commerçants non encore inscrits au registre du commerce qu'ils doivent se faire inscrire immédiatement s'ils veulent éviter les poursuites.

Aucune pénalité ne sera relevée à l'encontre de ceux qui se présenteront volontairement avant le 1^{er} octobre prochain au greffe du tribunal de commerce.

Une lettre

Paris, le 19 septembre 1923. 12, Villa des Boërs (9^e arr^e)

Monsieur le Directeur,

J'appréhends que vous ayez présenté au public cadurcien le film que j'ai tiré du « Jocelyn » de Lamartine.

Savez-vous qu'une part revient à votre pays dans la réalisation de ce film — et non la moins gracieuse ?

En effet, le rôle de Laurence y est tenu par Mlle Myrge qui son récent succès à Paris dans « Geneviève » vient de consacrer comme une des plus émouvantes vedettes de l'écran. Or Mlle Myrge est bien connue dans la glorieuse patrie de Gambetta, car elle se nomme Mlle Marcelle TULLE et sans doute beaucoup de vos compatriotes seront-ils heureux que vous souleviez pour eux un coin du voile.

Je n'ose dire que, les soirs où elle paraîtra sur votre écran, Laurence sera plus émue que de coutume, mais je suis certain que les 20 et 30 septembre Mlle Tulle-Myrge qui est à Paris pensera beaucoup à Mlle Myrge-Tulle qui sera à Cahors.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Léon POIRIER, Metteur en scène aux Ev^s Gaumont.

AVIRON CADURCIEN

Les membres actifs de la Société, sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi 5 octobre 1923, à 20 h. 30, au siège social de la Société, (Café Tivoli, 1^{er} étage).

Ordre du jour :

Elections du C. A. et des comités P. M. et Aviron et de la commission des comptes. Etablissement du budget annuel.

Compte rendu moral et financier. N.-B. — Le droit de vote ne sera accordé qu'aux sociétaires qui seront en règle avec la Trésorerie.

Recherché

Le copain qui passa la nuit dans un wagon, à la gare de Cahors, avec Adrien Sénat, dont nous avons narré la bizarre aventure, a été identifié. C'est un nommé Etienne-Marie Puliès, âgé de 31 ans.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre lui.

Concours agricole départemental de Figeac

(les 29 et 30 septembre 1923).

En réponse à une demande relative au retour gratuit des animaux, produits et instruments exposés, M. Bouat, président de l'Office Agricole, vient de recevoir de la Compagnie d'Orléans, la lettre suivante :

Paris, le 21 septembre 1923. Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 17 septembre courant.

Les animaux, instruments, objets et produits, etc., admis au Concours Agricole organisé à Figeac, les 29 et 30 septembre courant, seront transportés sur notre réseau avec la réduction de 50 0/0 prévue à nos tarifs spéciaux G. V. n° 19 et P. V. n° 29-129, chapitre III (taxe pleine à l'aller et retour gratuit) si les conditions énoncées à ces tarifs sont remplies par les expéditeurs.

Les intéressés pourront prendre connaissance des dits tarifs dans nos gares.

Agreez, etc...

Extrait des réglementations concernant les tarifs spéciaux : G. V. 19 et P. V. n° 29-129.

Animaux, instruments, objets et produits admis aux concours agricoles et aux expositions officielles

Transport à l'aller. — Les animaux, instruments, objets et produits admis aux concours agricoles et aux expositions officielles acquittent, à l'aller, la taxe intégrale du tarif qui leur est applicable, sans réduction. Exceptionnellement, les poulains, ânon et jeunes mulets non sevrés accompagnant leur mère, ne paient, à l'aller que la moitié du tarif applicable à la mère.

Retour au point d'origine. — Les animaux, instruments, objets et produits visés ci-dessus, sont transportés gratuitement au retour, à condition d'être remis au transport dans le délai de quinze jours à partir de la clôture de l'exposition ou du concours. Le transport en est effectué contre le paiement seulement du droit d'enregistrement et du timbre du récépissé, plus les frais de gare et, s'il y a lieu, les frais de chargement et de déchargement.

Transport des conducteurs. — Les conducteurs d'animaux admis aux concours ou expositions paient également plein tarif à l'aller et sont transportés gratuitement au retour, à raison d'un homme par cheval ou par jeune ou ânesse accompagnée de son poulain, ânon ou jeune mulet non sevré, dans la même classe de voiture qu'à l'aller, à la condition d'être porteurs d'une pièce constatant leur identité, délivrée par le Président ou le Commissaire de l'Exposition ou du Concours et revêtue du timbre à date de la gare qui a délivré le billet d'aller.

Justifications à produire. — Pour bénéficier du retour gratuit des animaux, produits et instruments exposés, les expéditeurs devront représenter :

1^o le récépissé constatant qu'ils ont payé à l'aller le tarif intégral afférent à leurs envois ;

2^o le bulletin d'admission au Concours ou à l'Exposition des animaux, instruments, objets et produits à expédier.

Dépenses spéciales à certains transports

Animaux. — Pour le transport des animaux, les expéditeurs devront prévenir les gares de départ des envois qu'ils auront à faire au moins 48 heures à l'avance et par écrit.

Le chargement des animaux dans les wagons au départ, et le déchargement à l'arrivée, ont lieu par les soins des expéditeurs et des destinataires.

Prix cultureux

PALMARES

Arrondissement de Figeac 1923

1^{re} Division. — Prix cultureux. — 1^{re} Catégorie : Concours d'ensemble. 1^{er} Section : Propriétaires exploitant à l'aide de domestique ; Pas de concurrents.

2^e Section : Propriétaires ou fermiers cultivateurs ; N° 1, M. Rouquié à Assier ; Objet d'art ou deux œufs francs.

N° 2, M. Despeyroux à Durbans ; médaille de Vermeil.

N° 3, M. Vayssac à Issepts ; Diplôme et 50 fr.

3^e Section : Colons. Pas de concurrents.

4^e Section : Propriétaires exploitant à l'aide de domestique ; 1^{er} Section : Viticulture. N° 4, M. le Dr Vermet à Cahors ; médaille de Vermeil.

2^e Section : Culture maraîchère. N° 5, M. Roques à Figeac ; 1^{er} prix, médaille de Vermeil.

N° 6, M. Cassagnade à St-Céré ; 2^e prix, médaille d'argent.

N° 7, M. Landès à St-Céré ; 3^e prix, médaille de bronze.

N° 8, M. Tréja à St-Céré ; 3^e prix, médaille de bronze.

N° 9, M. Clédel à St-Céré ; Diplôme.

N° 10, M. Gouderc à Monbrun ; Diplôme.

3^e Section : Culture fruitière ; N° 11, M. Teullé à St-Céré ; médaille de Vermeil.

9^e une chambre à air et dix fr., une bouteille Roederer, M. Barreau, café de la Promenade ;
 10^e une chambre à air et dix fr., une bouteille Kernann, M. Resseguier, café Tivoli ;
 11^e une médaille offerte par le journal *La France du Sud-Ouest*, une bouteille Orkina, M. Sabatier, café Teysier ;
 12^e une médaille offerte par le journal *La Dépêche*, une bouteille Orkina, M. Sabatier, café Teysier ;
 13^e une médaille offerte par le journal *Le Télégramme*, une bouteille Canou, M. Dulac ;
 14^e une médaille offerte par *Dunlop*, une bouteille Muscat, M. Resseguier.

A cette liste de prix, viendront s'ajouter un certain nombre de médailles « circuit Michelin » offert par la presse ou non encore parvenu.

Les coureurs engagés pour la course nationale, ont répondu très nombreux, à l'invitation de MM. Delcroix et Fénelon.

Ils comptent plus de quarante inscriptions à ce jour.

AVIRON CADURCIEN

Au moment de mettre sous presse, nous recevons une note concernant le match d'inauguration de dimanche : nous sommes dans l'impossibilité de composer cette note.

Nous rappelons néanmoins que l'*Aviron Cadurcien* (1) rencontrera dimanche prochain l'équipe de St-Jean.

Un duel de Cheminots

Les fervents du ballon rond verront également le début de la saison d'Association, au stade Lucien Desprats, le dimanche 30 septembre, à partir de 13 h. 15.

Pour sa première partie, notre jeune et vaillante équipe de cheminots affrontera l'équipe des cheminots montalbanais dont l'onze a su se faire une grande renommée dans le Midi.

La section P. O. de l'Aviron Cadurcien a vu grossir ses rangs par suite des nombreuses rentrées au Dépôt des Machines, et à la gare. Quoique composée d'éléments jeunes, elle possède une admirable discipline et une parfaite cohésion, qui lui permettront de faire sûrement, dimanche prochain, très honorable figure.

Le coup d'envoi sera donné à 13 h. 15.

L'équipe P. O. sera ainsi composée : Goal, Frescaline.

Arrières : Bouchet, Castella.

Demis : Bessac, Coupy, Garrigou.

Avants : Vergnes, Bréchet, Destruel, Giatzy, Pécharman.

Réunion des joueurs à 13 h. au Stade.

PALAIS DES FÊTES

Ouverture de la Saison d'Hiver

SAMEDI : soirée.

DIMANCHE : matinée et soirée.

PROGRAMME

Gaumont actualité, documentaire.

JOCELYN, merveilleuse évocation romantique, d'après le chef-d'œuvre de Lamartine.

Coup double, comique.

Prix des places ordinaires du Cinéma. Orchestre. Direction : G. Barreau.

Arrondissement de Cahors

Cabrerets

Battue aux sangliers. — Une battue aux sangliers, organisée par la Société de chasse de Cabrerets, a eu lieu, dimanche dernier, dans les bois de Pilla, Millet et Fargues.

Plusieurs sangliers ont été lancés.

M. Dols, de Bouziès-Bas, qui se trouvait à la chasse dans ces parages, a été assez heureux d'en abattre un d'une cinquantaine de kilos, d'un seul coup de fusil.

Nos meilleurs compliments à cet intrépide chasseur, qui n'en est pas à son premier coup. Quelques autres ont été tirés sans résultat.

Prochaine réunion dimanche prochain, au lieu de Combe-d'Igole, à 7 heures du matin (heure nouvelle).

Montouq

Comice agricole. (Réunion générale du 16 septembre 1923). — Dimanche dernier, 16 septembre, à 10 heures, a

eu lieu, dans une des salles de la mairie de Montouq, la réunion générale des membres du Comice.

M. le docteur Peindaries, vice-président, présida la séance. Il est assisté de MM. le docteur Valat, vice-président, J. Planacassagne, secrétaire général, Garrigou, secrétaire et Bessières, trésorier.

M. le président fait excuser MM. Lespinet, de Belmontet et de Bonnafous, de Caminot de Montouq.

Il donne ensuite lecture de la lettre que lui a adressée M. de Caminot et par laquelle il donne sa démission de président du Comice.

Sur la proposition de M. Valat, il est exprimé à M. de Caminot, des regrets unanimes pour sa détermination d'abandonner le Comice. En même temps, on lui vote des remerciements et des félicitations pour avoir bien rempli les fonctions qui lui avaient été confiées.

M. Delrieu Marcellin, instituteur à Caillac et propriétaire à Saux, est admis membre du Comice.

M. Garrigou, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Aucune observation n'étant présentée, ce procès-verbal est approuvé.

Ensuite M. Bessières, trésorier, rend compte de la situation financière du Comice et expose les dernières opérations qui ont été effectuées.

Les recettes se sont élevées à 896 fr. 05

et les dépenses engagées à 410 fr. 90

Il reste donc disponible à ce jour 485 fr. 15

Les comptes présentés par M. le trésorier sont approuvés à l'unanimité et M. le président félicite M. Bessières pour sa bonne gestion.

34 membres seulement assistant à la séance et le quorum n'étant pas atteint, l'élection pour le renouvellement des membres du bureau, conformément à l'article 10 des statuts, a été renvoyée à une date ultérieure et, après le recouvrement des cotisations.

Ces cotisations seront, à l'avenir, recouvrées par le service de la poste.

M. Planacassagne fait connaître à l'assemblée que la subvention accordée par l'Office agricole, pour l'année 1923 n'étant que de 1.000 fr., il croit qu'avec cette somme, il sera matériellement impossible de récompenser, comme il conviendrait, les divers exposants et il propose d'ajourner le concours à l'année prochaine.

En effet, en 1923, il sera mis à la disposition du comice une nouvelle subvention de 1.000 fr., qui ajoutée à celle accordée pour cette année, portera le montant de la somme à distribuer à 2.000 fr.

M. le président ne partage pas cette manière de voir et il craint que les éleveurs qui ont obtenu, en 1922, une prime de conservation soient obligés de représenter, ailleurs qu'à Montouq, leurs bêtes afin d'obtenir la prime qui leur reste due.

Dans ces conditions, il croit qu'il sera possible, avec les sommes disponibles, d'organiser un concours cette année.

Après une longue discussion à laquelle prennent part plusieurs membres du Comice et plus particulièrement M. Valat, l'on se met d'accord.

Il est décidé que M. le directeur des services agricoles sera consulté sur cette importante question et qu'après son avis, on verra s'il est utile de faire le concours.

Dans ce cas, pleins pouvoirs sont donnés au bureau pour faire le nécessaire.

Sur la proposition de divers sociétaires, il sera demandé à M. le directeur des services agricoles de vouloir bien fournir, à M. le président, les renseignements nécessaires en vue de l'achat de bœufs et de taureaux de race inscrits à un Herd-Book.

Le bureau est chargé d'adresser à tous les maires du canton, une demande les priant, lors du vote du budget supplémentaire de 1924, de bien vouloir y faire inscrire une subvention en faveur du Comice.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12 heures.

Puy-l'Évêque

Réunion agricole. — Les membres du Comité agricole, du Syndicat régional, de la C. V. S. O. et tous les viticulteurs du canton sont invités à se rendre à la mairie de Puy-l'Évêque, le

dimanche 30 septembre, à 15 heures (heure légale).

Comme suite à la mission d'études des viticulteurs du Lot dans la région vinicole du Midi, M. Jeuffraut ingénieur agricole, donnera un compte rendu très détaillé sur le fonctionnement des coopératives.

Tous les viticulteurs conscients de leurs intérêts doivent assister à cette réunion.

Floressas

Pour les bouilleurs de cru. — Le Conseil municipal de Floressas dans sa séance du 2 septembre, avait émis le vœu que plusieurs périodes de distillation, soient fixées pour la prochaine campagne.

Nous sommes heureux d'apprendre que faisant droit aux desiderata de cette assemblée communale, M. le Juge de Paix du canton de Puy-l'Évêque, vient d'informer M. le Maire de Floressas, que tous les 45 jours, il y aurait dans sa commune, une période de 5 jours de distillation.

Nos remerciements à M. le Juge de Paix.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Collision entre auto et vélo. — Le jeune Roger Frayssinet, âgé de 12 ans, de Figeac, se promenait, lundi soir, à bicyclette sur le quai Legendre, lorsqu'il voulut revenir sur ses pas, il se trouva face à face avec l'automobile de M. le baron de B... Bien lui a valu d'être lesté et de sauter avant la rencontre, car le vélo fut coincé entre la roue avant et le châssis du véhicule et mis en pièces. Il fallut pour dégager la bicyclette mettre la voiture sur le cric.

Cette automobile, qui se rendait à la poste, joua de malheur, car, quelques minutes après à son retour, elle écrasa, un chien, presque au même endroit où s'était produit l'accident.

Contributions indirectes. — M. Coutanceau préposé au service mixte à Mancey (Seine-et-Oise) est nommé préposé surnuméraire mixte à Figeac.

Cette nomination donne satisfaction à M. Coutanceau qui est un glorieux mutilé. Nous adressons à M. Coutanceau nos félicitations.

Tribunal correctionnel. — Audience du 22 septembre : Antoine Bravard, 59 ans, ouvrier menuisier, sans domicile fixe, quatre jours de prison, pour mendicité.

— Raymond Lasfargues, 30 ans, cultivateur à Saint-Céré, dix jours de prison (sursis) pour vol.

— Les amendes suivantes sont appliquées à divers délinquants : 16 fr. pour incendie par imprudence ; 16 fr. pour pêche la nuit avec engins prohibés ; 25 fr. pour vol de récoltes.

— Un mineur de 16 ans, poursuivi pour vol, a été acquitté comme ayant agi sans discernement et remis à sa mère.

Surveillance des étalons. — La commission chargée de constater l'état sanitaire des étalons destinés à faire la monte de 1924, sera à Figeac le mercredi 17 octobre 1923, à neuf heures, place de la Gare.

Prudhomat

Le monument aux morts. — Dimanche 23 septembre, la commune de Prudhomat a inauguré le monument qu'elle a élevé à la mémoire de ses enfants tombés au champ d'honneur.

Une foule considérable se pressait à la mairie à neuf heures.

MM. Jammes, maire; Loubet, sénateur; Delmas, député; Molinié, conseiller d'arrondissement; Jean Mouliérat, de l'Opéra-Comique, et des conseillers municipaux se rendaient en cortège à l'église de Bonneville, où une messe fut célébrée en l'honneur de nos glorieux morts. M. le Doyen de Bratenoux y prononça une émouvante allocution.

Place de Bonneville, à dix heures on dévoilait le monument, œuvre de MM. Calvet pour la maquette, Floucaud pour l'exécution, Echinger pour le médaillon, merveilleusement ciselé. Il apparut dans la beauté de ses lignes.

M. le Maire procéda à l'appel des morts, puis de gracieuses jeunes filles, symbolisant les provinces reconquises, et un charmant garçonnet déposèrent des fleurs au pied du monument.

MM. Jammes; Verdigé, mutilé; Loubet et Delmas, glorifièrent tour à tour nos immortels héros, dont la fraternelle union contre l'ennemi a sauvé la France, exemple impérieux pour nous qui organisons la paix.

Les élèves des écoles, qu'accompagnait M. Olivier Plagne, exécutèrent la « Marseillaise ».

Puis un banquet réunit, dans une des salles de la mairie, une centaine de convives qui apprécièrent l'excellent menu de M. Blodeau, de Puybrun.

M. de Monzie, sénateur, que le mauvais temps avait empêché de parler au moment de l'inauguration, porta un toast dans lequel il préconisa l'oubli des désaccords à la veille de la mêlée électorale, qui devra être, dit-il, une bataille d'idées et non de personnes.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Vandalisme. — Tout dernièrement l'administration des ponts et chaussées fit procéder à la pose de panneaux indicateurs sur les routes de notre canton, aux carrefours et embranchements les plus importants.

Des malveillants n'ont trouvé rien de mieux que de gratter la peinture de façon à les rendre illisibles. Nous aimons à croire que c'est là le fait de gamins inconscients du mal qu'ils peuvent faire; or, quels qu'ils soient, nous tenons à avertir les auteurs que la justice réprime sévèrement les actes de ce genre.

Marchés aux prunes

Lauzun (Lot-et-Garonne), 24 septembre. — Gros apport, 2.200 quintaux environ. Vente lente, légère baisse sur le précédent marché. Cours pratiqués : Les 50 à 54 fruits au demi-kilo, de 170 à 180 fr. ; les 60 à 64 fruits, de 134 à 136 fr. ; les 70 à 74 fruits, de 102 à 104 fr. ; les 80 à 84 fruits, de 78 à 80 fr. ; les 90 à 94 fruits, de 54 à 60 fr. ; les 100 à 104 fruits, de 36 à 40 fr. ; les 110 à 115 fruits, de 25 à 30 fr. ; fretin, de 15 à 25 fr., le tout les 50 kilos. Baisse surtout sur les petits fruits.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h.

EN ALLEMAGNE

Les mesures de protection

De Berlin : le cabinet du Reich s'est réuni à nouveau, à minuit, la nuit dernière.

Il a décidé de ne reconnaître en aucune manière, le nouveau gouvernement séparatiste bavarois.

Il publiera aujourd'hui même une déclaration dans ce sens.

Ce matin, une ordonnance du Président de la République Allemande proclame l'état de siège dans toute l'Allemagne : la liberté personnelle, la liberté de la presse et le droit de réunion, sont fortement restreints. Le secret postal est aboli. Le pouvoir exécutif est confié au ministre de la Reichswehr.

La notification aux puissances est prochaine

De Berlin : la *Gazette de la Croix* déclare que le gouvernement allemand fera connaître officiellement aux puissances de l'Entente, l'abandon de la résistance passive.

Scènes de violence à Londres

De Londres : Des scènes de violence se sont produites hier soir à Poplar, le quartier pauvre de la capitale.

500 chômeurs enfermèrent les fonctionnaires de l'Assistance Publique dans leurs bureaux, et les barricadèrent.

La police dut charger à coups de matraque.

Une cinquantaine de chômeurs ont été blessés.

Relations russo-britanniques

De Londres : On attend ici l'arrivée prochaine de M. Rakowsky, le successeur de M. Krassine, comme chef de la délégation commerciale russe.

M. Rakowsky réside actuellement à Berlin depuis plusieurs semaines.

La révolution Bulgare

De Londres : On dit que 15.000 insurgés marcheraient sur Sofia, et que le gouvernement bulgare aurait appelé toutes les troupes massées sur la frontière serbe.

Conseil de cabinet

Un Conseil de cabinet s'est réuni ce matin au ministère des Affaires Étrangères.

Il s'est occupé longuement de la proclamation du Président Ebert, relative à l'abandon de la résistance passive.

VITICULTEURS

le BIOSULFITE JACQUEMIN

Améliore la vendange Régularise la fermentation Augmente le degré

Assure la conservation des vins

Pharmacie Paul GARNAL — CAHORS

AVIS

M. CHARNAUX, propriétaire de la « Chapellerie Moderne », boulevard Gambetta, informe le public que, contrairement au bruit qui court en ville, il n'a pas vendu son fonds de commerce et ne fait pas de liquidation et informe sa clientèle que, comme chaque année, elle trouvera un grand choix de chapeaux, à des prix très avantageux.

M. RICHAUD Albert

Professeur de Violon Conservatoire de Lyon

Donnera des leçons à partir du 4^e octobre

Prendre renseignements Hôtel des Ambassadeurs

OUVRIER COIFFEUR est demandé par

M. LAVAIL, rue Carnot, 5, BRIVE. 250 fr. par mois, nourri, couché.

A la SAMARITAINE

Jean SÉGUÉLA

5, place Galdemar & rue Georges-Clemenceau — CAHORS

LUNDI 1^{er} Octobre & Jours suivants

Exposition des Nouveautés de la Saison

TISSUS, MANTEAUX, ROBES, BLOUSES, etc.

EN RÉCLAME

Splendide

Vêtement

Chaud & Comfortable

en

Velours de laine

Longueur 128/130

Se fait

en

NOIR-MARINE

et toutes

teintes Mode

VENDU

Sans concurrence possible

100 fr. 75 fr.

Maison vendant le meilleur marché de la Région

VOIR NOS ÉTALAGES



NE SOUFFREZ PLUS!

Un simple traitement vous débarrassera de vos divers maux de pieds.

Pieds enflés, brûlants et meurtris par la fatigue et la pression de la chaussure, pieds échauffés et irrités par une transpiration abondante, cors, durillons, et autres callosités douloureuses : tous ces maux sont promptement soulagés et guéris par un simple bain de pieds d'eau chaude additionnée d'une petite poignée de Saltrate Rodell. Un tel bain saltré, rendu médicinal et oxygéné, fait disparaître comme par enchantement les pieds souffrants et remet les pieds en parfait état; cors et durillons sont ramollis à un tel point que vous pouvez les enlever facilement sans content ni rasoir, opération toujours dangereuse.

Si ce simple traitement peu coûteux ne vous débarrasse pas de tous vos maux de pieds, vous avez la garantie formelle que le prix d'achat vous sera remboursé sans difficultés et sur simple demande.

NOTA. — Tous les pharmaciens tiennent des Saltrates Rodell. Si on vous offre des contrefaçons, refusez-les; elles n'ont, pour la plupart, aucune valeur curative. Exigez qu'on vous donne les véritables Saltrates.

M. RICHAUD Albert

Professeur de Violon Conservatoire de Lyon

Donnera des leçons à partir du 4^e octobre

Prendre renseignements Hôtel des Ambassadeurs

OUVRIER COIFFEUR est demandé par

M. LAVAIL, rue Carnot, 5, BRIVE. 250 fr. par mois, nourri, couché.



100 fr. 75 fr.

Maison vendant le meilleur marché de la Région

VOIR NOS ÉTALAGES

Feuilleton du « Journal du Lot » 30

LES MAINS PURES

ROMAN PAR LA

Comtesse de BAILLEHACHE

XXVII

— Et comment cet accident lui est-il arrivé ? Ah ! c'est bien fâcheux. Un si bon jeune homme, et rangé, et travailleur ! Et charitable avec ça ! Personne ne lui envoie d'argent, et avec le peu qu'il gagne il donne encore aux pauvres ! Et jamais en retard avec nous ! Le 1^{er} du mois, M. Pilkevitch lui nous paye en rentrant pour dîner... Pendant ce temps, Boleles prenait le bol de vin chaud qui le remit un peu. Ses idées lui revinrent :

— Vais-je tomber ici, comme à Vienne ? pensait-il avec angoisse. Vient-ils tous me chasser à coups de pelle ? Et le courage de lutté encore, contre mon père, contre la société, contre le destin, contre la misère ? Ou bien à la route pure que je me suis tracée, partir pour Paris, mener, comme dit mon père, la grande vie ? Non, non, pas ça ! Si la lutte fatigue trop, on peut toujours mourir... Et elle, que

pense-t-elle ? Je ne voudrais pas déroger à ses yeux ; elle n'a rien dit... Le sommeil le prit dans les larmes.

XXVIII

La nouvelle de « l'aventure de la soirée » Zakheski avait fait le tour de la ville en vingt-quatre heures. On la commentait de diverses façons. Les uns trouvaient la conduite de Mme Voliouchka étrange tout au moins ; les autres préniaient fait et cause pour Radetski. Ce n'était plus, comme à Vienne, un jeune membre des cercles connus, menant grand train — ayant par conséquent beaucoup de jaloux — que la découverte d'une tare de famille condamnait à l'abandon et que les journaux déchiraient à l'envi. C'était un pauvre employé de bureau, ayant fait preuve de courage lors des émeutes. Sa tenue même en face de son accusatrice lui avait gagné des suffrages ; on admirait la dignité dont il avait fait preuve devant le rire insultant et les insinuations de cette femme, alors que des paroles vives eussent été excusables. Au bureau, on lui faisait grise mine. Voliouchko n'y paraissait pas, mais son influence se faisait sentir.

— Les plus beaux oiseaux, disait ironiquement Mihal Troski, ne sont pas ceux qui chantent le mieux !

Un vieil employé grogna tout haut : — Si j'avais un père millionnaire, moi, on ne me verrait pas ici !

Sourd et muet, Boleles faisait sa tâche, du découragement plein le

coeur. Le commencement du carême avait arrêté les réceptions ; déjà, à celles des jours gras, le jeune homme n'avait pas osé aller, de crainte d'avaries ; et les jours passaient, tristes et monotones, dans une solitude de quarantaine. A la fin du mois, Pilkevitch eut un mouvement d'humeur en donnant à Radetski ses éloges. Le jeune homme ne put retenir une plainte :

— Ai-je moins bien fait mon travail, monsieur ?

Le fabricant de boîtes le regarda bien en face :

— Non, mon cher, non. Vous êtes le meilleur employé que j'aie chez moi. Mais vous me causez des ennuis, beaucoup d'ennuis...

— J'en suis très peiné, monsieur, croyez-le bien.

— C'est bon ! Admettez que je n'aie rien dit !

Toujours enfilée, Eljbieta travaillait sans relâche à la ruine de celui qu'elle poursuivait de sa haine. Vers ce moment-là, Boleles reçut une lettre de son père :

Marché de La Villette

24 Septembre 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	5.539	495	2,80	2,60	1,70
Vaches...	2.379	300	4,00	3,75	3,50
Taureaux...	15.521	603	3,75	3,50	3,25
Porcs...	3.154	»	6,20	5,80	5,60

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur toutes les marchandises.

Bibliographie

Abonnez-vous à

LA REVUE HEBDOMADAIRE qui publie dans son numéro du 22 septembre 1923 : « Les Tribulations du citoyen Fontanes », documents inédits par André Beauvier. — « Anacoana, Fleur d'or », par Jeanne d'Orliac. — « Vergennes et Delcassé », conclusion par Wladimir d'Ormesson. — Lemouvement des idées : « Un prince et un enfant : Pierre Loti », par Avesnes. — « Pour la Société des Missions africaines de Lyon », par Maurice Barrès, de l'Académie Française.

La Revue hebdomadaire publiera cet hiver comme par le passé les Conférences qui seront données à la Société des Conférences.

ABONNEMENTS : France : Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Étranger 60, 32 fr. Abonnement d'un an payable en deux fois sur demande. Spécimen gratuit sur demande. Le numéro 1 fr. 50. — Chèque postal : 176-70.

Plon, rue Garancière, Paris.

LES ANNALES

La Roumanie à cette semaine les honneurs des Annales qui lui consacrent quatre pages signées de S. M. la Reine Marie, Gaston Doumergue,

Édouard Herriot, Robert de Flers, Abel Hermant, Hélène Vacaresco. Dans le même numéro, le premier acte de *Les Dieux ont soif*, de Pierre Chaine, d'après Anatole France, la suite de l'intéressante enquête *les Héritiers de la Victoire* et vingt articles ou poèmes d'actualité. En vente partout le numéro : 75 centimes.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Prolongation de la période de fonctionnement des circuits automobiles dans le Haut-Quercy et le Bas-Limousin.

En raison du succès obtenu par les circuits automobiles organisés au départ de Rocamadour et de Brive, qui devaient prendre fin le 15 septembre 1923, la Compagnie d'Orléans a décidé de les maintenir jusqu'au 30 septembre inclus.

Il est rappelé que ces circuits comportent les itinéraires ci-après :

Au départ de Rocamadour

Circuit I

Lundi, mercredi, vendredi

Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport : 25 fr. 25.

Rocamadour (gare), Grottes de Lacave (déjeuner), Meyronne. Creysse, Cirque de Montvalent, Martel, Souillac, Belcastel, Calès, Rocamadour (gare).

Circuit II

Mardi, Jeudi, Samedi.

Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport : 25 fr. 25.

Rocamadour (gare), Gouffre de Padirac (déjeuner), Gorges d'Autoire, Château de Montal, St-Céré, Château de Castelnaud-Bretenoux, Carenac, Cirque de Montvalent, Rocamadour (gare).

Au départ de Brive

Circuit A

Tous les Jours. — Prix du transport : 35 fr. 25.

Départ 10 h. 30. — Retour 19 h.

Brive, Beynat, Argentat (déjeuner), Beaulieu, Meyssac, Collonges, Turenne, Brive.

Circuit B. — Prix du transport : 35 fr. 25.

Départ 10 h. 30. — Retour 19 h.

Brive, Donzenac, Uzerche (déjeuner), Vigeois, Chartreuse du Glandier, Pompador (Château), Juillac, Objat, Brive.

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris.

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai-d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

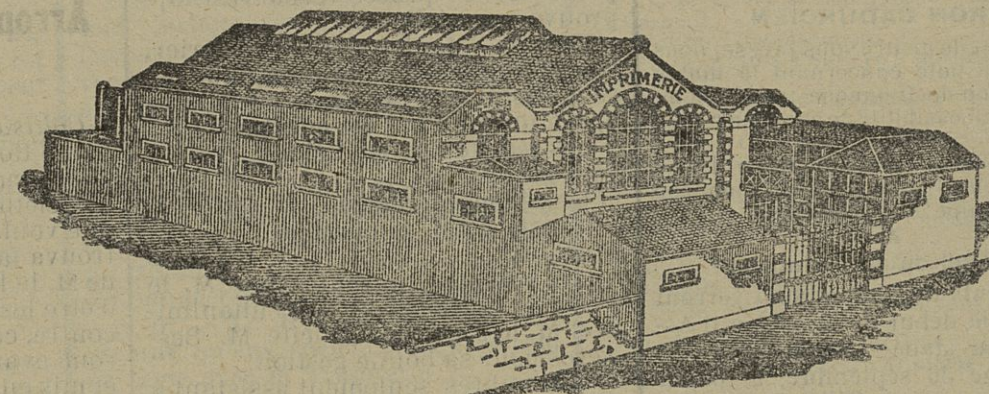
ATELIER PRINCIPAL :

1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES



LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Cahors-Castelnau

Départ de Cahors	17 00
Sept-Ponts	17 15
Le Montat	17 25
Embr. Terry	17 30
Granéjols	17 35
L'hospitalet	17 40
Pern	17 50
Boyer	18 00
Malmousque	18 10
Vitarelles	18 20
Arrivée à Castelnau	18 30

Départ de Castelnau-Cazes-Mondenard	18 30
Thézels (embr.)	18 40
St-Aureil	18 50
Sauveterre (embr.)	19 »
Molières-Saux (d°)	19 10
Saux	19 25
Tréjols (embr.)	19 30
Cazillac	19 40
Arrivée à Cazes-Mondenard	20 »

Départ de Cahors à Montcuq-Lauzerte	6 45 17 15
Em. r. nat.	6 55 17 25
Em. r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesègue	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat.	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 5 18 45
Ste-Croix	8 15 »
Lebreil	8 20 »
Caminel	8 25 »
St-Juliette	8 30 »
Bouloc	8 35 »
Auléry	8 45 »
Arr. Lauzerte	9 »

Départ de Castelnau	8 00
Vitarelles	8 15
Malmousque	8 25
Boyer	8 30
Pern	8 40
L'hospitalet	8 45
Granéjols	8 50
Embr. Terry	8 55
Le Montat	9 00
Sept-Pons	9 15
Arrivée à Cahors	9 30

Départ de Cahors à Molières	15 »
La Brig.	15 10
St-Privat	15 20
Mombel.	15 30
Divillac	15 35
Russac	15 40
Ar. à Castelnau	15 50

Départ de Castelnau à Lalbenque-Gare	6 30 16 10
Flaugnac	6 40 16 20
Caniez	6 45 16 30
St-P.-Lab.	6 55 16 35
Rescouf.	7 05 16 45
Fontanes	7 15 16 55
Ar. Lalbenque	7 30 17 10

Départ de Lalbenque-Gare à Castelnau	8 15 18 30
Fontanes	8 25 18 40
Rescouf.	8 35 18 50
St-P.-Lab.	8 45 19 »
Caniez	8 50 19 5
Flaugnac	9 15 19 15
Arrivée Castelnau	9 15 19 30

Départ de Castelnau à Molières	9 30
Russac	9 40
Divillac	9 45
Mombel	9 55
St-Privat	10 5
La Briqueterie	10 10
Arrivée à Molières	10 15

Départ de Cahors à Lauzerte par Lascabanes	16 00
Embr. r. Nat.	16 10

Départ de Labast-Marnhac	16 35
Lascabanes	16 50
Quatre-Routes	17 00
Saint-Cyprien	17 05
St-Laurent (M.)	17 15
Montlauzun	17 20
Les Granges	17 25
St-Fort	17 30
Auléry	17 45
Arrivée à Lauzerte (P.)	18 »

Nota. — Cette voiture correspond avec celle arrivant de Moissac à 17 h. 50 et repartant à 18 h. 15 pour Moissac.

Départ de Lauzerte à Cahors par Lascabanes	9 15
Auléry	9 35
St-Fort	9 45
Les Granges	9 50
Montlauz. (em.)	10 »
St-Laur.-Lol.	10 10
St-Cyprien	10 20
Quatre-Routes	10 25
Lascabanes	10 30
Labast-Marnhac	11 »
Embr. r. Nat.	11 10
Arrivée à Cahors	11 30

Départ de Cahors à Montcuq-Lauzerte	6 45 17 15
Em. r. nat.	6 55 17 25
Em. r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesègue	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat.	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 5 18 45
Ste-Croix	8 15 »
Lebreil	8 20 »
Caminel	8 25 »
St-Juliette	8 30 »
Bouloc	8 35 »
Auléry	8 45 »
Arr. Lauzerte	9 »

Départ de Cahors à Montcuq-Lauzerte	6 45 17 15
Em. r. nat.	6 55 17 25
Em. r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesègue	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat.	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 5 18 45
Ste-Croix	8 15 »
Lebreil	8 20 »
Caminel	8 25 »
St-Juliette	8 30 »
Bouloc	8 35 »
Auléry	8 45 »
Arr. Lauzerte	9 »

Départ de Cahors à Libos	8 05
Fumel	8 15
Montayral	8 25
Mauroux	8 45
Lacapele-Cab.	9 »
Arrivée à Puy-l'Evêque	9 15
Départ de Puy-l'Evêque	9 40
Floressas	10 05
Sérignac	10 10
St-Matré	10 30
Belmontet	10 45
Arrivée à Montcuq	11 10

Départ de Montcuq à Libos	13 30
Belmontet	13 55
St-Matré	14 15
Sérignac	14 30
Arrivée à Puy-l'Evêque	14 50
Départ de Puy-l'Evêque	15 20
Lacapele-Cab.	15 40
Mauroux	15 55
Montayral	16 15
Fumel	16 30
Arrivée à Libos	16 45

Départ de Cahors à Limogne	16 30
----------------------------	-------

Départ d'Arcambal	16 45
Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concois	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varairc	18 30
Arrivée à Limogne	19 »

Nota. — Cette voiture correspond avec celle arrivant de Moissac à 17 h. 50 et repartant à 18 h. 15 pour Moissac.

Départ de Cahors à Saint-Martin-Labouval	7 40 16 30
Cénevières	8 16 50
Arrivée St-Martin	8 10 17 »
Départ de Saint-Martin-Labouval à Limogne	9 20 20 10
Cénevières	9 30 20 15
Arrivée à Limogne	10 » 20 50

Départ de Cahors à Saint-Céré	16 15
Larrouque	16 25
Lamadeleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	17 30
Saint-Cernin	17 50
Canic (poteau)	18 00
Soulomès	18 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30

Départ de Cahors à Labastide-Murat	18 40
Labastide-Murat	18 55
Garluet (embr.)	19 05
Le Bastit	19 20
Péchaud	19 25
Gramat	19 50
Lapergue	20 40
Le Pontet	20 50
Mayrinhac	20 55
Boutel	21 05
Bagou (Croix)	21 15
St-Médard (d°)	21 25
St-Jean (d°)	21 35
Arrivée à St-Céré	21 50

Départ de Cahors à Labastide-Murat	8 35
Soulomès	8 45
Canic (poteau)	8 50
Saint-Cernin	8 55
Lauzès	9 10
Vers	9 40
Savanac	9 50
Lamadeleine	10 00
Larrouque	10 10
Arrivée à Cahors	10 30

Départ de Cahors à Labastide-Murat	8 35
Soulomès	8 45
Canic (poteau)	8 50
Saint-Cernin	8 55
Lauzès	9 10
Vers	9 40
Savanac	9 50
Lamadeleine	10 00
Larrouque	10 10
Arrivée à Cahors	10 30

Départ de Cahors à Limogne	16 30
----------------------------	-------

Départ de Camburat	16 25
Fons	16 40
Issepts	16 55
Le Bourg	17 15
Lacapele	17 30
Anglars	17 40
Aynac	18 20
La Gineste	18 40
Arrivée à St-Céré	19 00

Départ de Cahors à Saint-Céré à Figeac	7 15
La Gineste	7 30
Aynac	7 50
Anglars	8 20
Lacapele	8 30
Le Bourg	8 50
Yssepts	9 05
Fons	9 20
Camburat	9 30
Planioles	9 45
Arrivée à Figeac	10 00

Départ de Cahors à Saint-Céré	19 45
La Curade	20 10
Le Mazers	20 20
Terres-Rouges	20 30
Le Sers (corresp.)	20 40
Croix de Malte	20 50
Le Dental	20 55
Arrivée à Latronquière (cor.)	21 15
Départ de Latronquière (cor.)	11 10
Sénaillac (cor.)	11 15
Vaquié	11 25
La Madeleine	11 35
Sousceyrac (cor.)	11 45
Alzac	11 55
Le Faugas	12 05
Rougié	12 15
Frayssinhes	12 25
Siramond	12 35
Arrivée à St-Céré (cor.)	12 40

Départ de Cahors à Saint-Céré à Bagnac (1)	15 45
Siramond	15 50
Frayssinhes (cor.)	16 05
Rougié	16 20
Le Faugas	16 30
Alzac	16 40
Sousceyrac (cor.)	16 55
La Madeleine	17 15
Vaquié	17 20
Sénaillac (cor.)	17 30
Arrivée à Latronquière (cor.)	17 50
Départ de Latronquière (cor.)	9 50
Le Dental	10 05
Croix de Malte	10 10
Le Sers (cor.)	10 20
Terres-Rouges	10 30
Le Mazers	10 40
La Curade	10 50
Arrivée à Bagnac	11 20

Départ de Cahors à Labastide-Murat	16 15
Goudou	16 20
Fontanes	16 40
Cornouiller	16 55
Quissac	17 05
Espédaillac	17 15
Grèzes	17 25
Livernon	17 35
Arrivée à Assier	17 45
Départ d'Assier	19 20
Le Bourg	19 40
Arrivée à Lacapele	19 50

Départ de Figeac à Caussade	16 30
Faycelles	16 50
Béduer	17 10
Gréalou	17 30
Cajarc	18 10
Gaillac	18 25
Saint-Jean-de-Laur	18 40
Promilhanes	19 »
Limogne	19 10